

Le 30 août

Contribuons à mettre fin aux disparitions forcées

Retrouvez-nous pour la **Journée internationale des victimes de disparition forcée à la sortie du métro Ménilmontant jeudi 30 août 2012 à partir de 16h.**

Au programme : exposition photo, thé et gâteaux, projections de films sur les disparitions forcées.

30 août

**Journée internationale des victimes de
disparition forcée**



Métro Ménilmontant de 16h à 21h

La journée internationale des victimes de disparition forcée a été proclamée en 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies grâce au long combat qu'ont mené les familles de disparus et qui a mené par ailleurs à l'adoption en 2006 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Selon son article 2, la disparition forcée est « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi ».

Aujourd'hui encore, les disparitions forcées restent une réalité trop fréquente, comme en témoignent les travaux du groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées créé en février 1980, et qui a traité plus de 50 000 cas dans 80 pays en trente ans d'existence. Des centaines de nouveaux cas lui sont signalés chaque année.

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées revêt un caractère essentiel dans la mesure où elle consacre le droit à la justice, à la vérité et à la réparation pour les victimes de disparitions forcées et leurs familles.

L'objectif est de parvenir à l'interdiction effective de tous les lieux de détention secrets, de la pratique des rétentions hors des procédures légales et de rendre réel le droit à la vérité et à une indemnisation, pour tous, les victimes et leur famille.

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

الجمعية
الوطنية
للمستأجرين
والقائمين
بالبحث
عن
المدعوين
الذين
اختفوا
في
الجزائر



Collectif des familles de Disparus en Algérie (CFDA)
112 rue de Charenton
75012 Paris
0033 (0)1 43 44 87 82
Email : cfda@disparus-algerie.org
Web : www.algerie-disparus.org

Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées
(FEMED)
112 rue de Charenton, 75012, Paris, FRANCE
Tél : [+33 \(0\) 1 42 05 06 22](tel:+330142050622)
Email : secretariat.femed@disparitions-euromed.org
Web : www.disparitions-euromed.eu